

Dépêche AEF : Retraites : moindre mobilisation étudiante lors de la journée du 10 décembre 2019

8-11 minutes

En cette journée de mobilisation nationale contre la réforme des retraites, mardi 10 décembre 2019, on dénombre quelques AG et fermetures de sites universitaires. À Rennes-II, la direction de l'université a décidé de suspendre les enseignements et les examens, tandis qu'à Nantes, le campus Tertre a été bloqué. À Lille, des étudiants ont bloqué la faculté de droit et de sciences politiques, où les examens ont été annulés et plusieurs sites de Paris-I et Lyon-II ont été fermés.



Une partie du cortège jeunes lors de la manifestation du 10 décembre 2019 à Paris. Droits réservés - DR - Compte Twitter de l'Unef

L'Unef et 11 organisations de jeunesse (1), avaient appelé à "continuer et massifier la mobilisation dans les jours à venir, et descendre dans la rue le 10 décembre partout en France pour lutter contre la précarité et pour nos retraites", dans un communiqué commun.

Rennes : 800 étudiants en AG

Deux assemblées générales se sont tenues lundi 9 décembre 2019

à Rennes-II : l'une organisée par les personnels, qui a voté la grève pour les 10 et 11 décembre, l'autre par les étudiants, qui a rassemblé entre 800 et 1 000 personnes selon les organisateurs. Le campus n'est pas fermé en ce mardi, mais la direction de l'université a décidé de suspendre les enseignements et les examens. Des feux de poubelles ont été allumés ce matin par des étudiants grévistes, à proximité du campus Villejean.

À Sciences-Po Rennes, une assemblée générale a voté lundi le blocage de l'établissement, pour la journée du 10 décembre.

Nantes : blocage du campus Tertre

À l'université de Nantes, la mobilisation contre la réforme des retraites prend diverses formes : occupation d'amphithéâtres, blocage de l'université sur le campus Tertre, formation d'un cortège étudiant lors de la manifestation prévue mardi après-midi. Une nouvelle AG étudiante est prévue mercredi à midi sur le campus Tertre.

Lille : Sciences Po et la fac de droit bloqués

Des étudiants ont bloqué mardi 10 décembre la faculté de droit et de sciences politiques de Lille, où les examens ont été annulés. Sciences Po Lille était également concerné par un mouvement de blocage mené par des étudiants, rejoints par plusieurs centaines de lycéens dans la matinée.

Paris : quelques sites fermés et des examens repoussés

Université Paris Nanterre. "Prenant acte, d'une part, de la situation exceptionnelle que constituent les grèves nationales qui ont débuté le 5 décembre 2019 et de l'incertitude sur leur durée, et souhaitant, d'autre part, que les étudiants inscrits en présentiel et à distance puissent se projeter de façon sereine dans la passation de leurs examens", le CA de l'université Paris Nanterre a adopté une délibération le 9 décembre 2019 qui prévoit :

- La première semaine dédiée aux examens du premier semestre actuellement prévue la semaine du 16 décembre 2019 est reprogrammée pendant la semaine du 13 janvier 2020.
- En conséquence, les enseignements du second semestre initialement prévus la semaine du 13 janvier 2020 débiteront la semaine du 20 janvier 2020.

L'**université Paris-I Panthéon-Sorbonne** [annonce](#) la fermeture des centres Pierre-Mendès-France (Tolbiac), René-Cassin, Lourcine (Campus Port-Royal) et de l'institut de géographie, pour la journée du 10 décembre. Elle précise que "tous les autres centres de l'université seront ouverts" et qu' "aucun contrôle d'assiduité des étudiants ne sera effectué pour les cours et les TD". "Parfaitement conscients des désagréments et difficultés que cette mesure entraîne, toutes les équipes pédagogiques resteront en contact avec leurs étudiants à travers les EPI ou à l'aide des messageries et les prendront en compte dans les programmes de révision pour les examens. La présidence met tout en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de l'université et souhaite qu'elle reste un espace de dialogue", termine le communiqué.

Upec : neutralisation de la badgeuse. La présidence de l'Upec a écrit à tous ses personnels et étudiants le 9 décembre pour "répondre aux inquiétudes légitimes dans ce contexte de grève nationale impactant fortement les transports en Île-de-France". Elle annonce que "concernant les personnels Biatss, la badgeuse sera neutralisée du jeudi 5 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 inclus", appelle à "considérer avec la plus grande bienveillance" les conditions d'assiduité des étudiants et s'engage à prendre "toute mesure nécessaire pour faciliter l'organisation des examens s'il s'avérait qu'ils devaient être reportés".

Lyon : mobilisation à Lyon-II, IEP et ENS

À l'**université Lyon-II**, une AG rassemblant "plusieurs centaines d'étudiants" a eu lieu le 9 décembre. Les deux campus (les quais et Porte des Alpes) de l'université Lyon-II ont été fermés par la présidence le 10 décembre. À l'**ENS**, l'AG du 9 décembre a rassemblé "150 personnes" selon le syndicat étudiant Écharde. Le 10 décembre, le site Descartes (lettres) a été bloqué par les étudiants puis fermé par la présidence. Une autre AG sera organisée mercredi 11 décembre. Après une AG le 9 décembre, des étudiants de l'**IEP** ont aussi bloqué leur établissement, ce qui a conduit à la fermeture administrative le 10 décembre au matin du bâtiment pédagogique. Des étudiants de ces trois établissements ont participé à la manifestation générale sur les retraites.

De leur côté, les internes en médecine ont lancé leur grève à partir

de ce mardi. Le **Syndicat autonome des internes des hôpitaux de Lyon** (SAIHL) a appelé à une manifestation propre.

Lorraine : des petites AG

En fin de matinée, une cinquantaine de personnels de l'UL se sont réunis en AG sur le campus LSH à Nancy à l'appel d'une intersyndicale (CGT, FSU, Sud, FO) et des Obstinés, avant le départ de la manifestation interprofessionnelle. Sur le site de Metz, une AG étudiante s'est tenue, où les personnels étaient conviés (70 participants, selon la Ferc-Sup-CGT).

Strasbourg : des AG de l'éducation

Sur le campus de l'Esplanade, une AG s'est tenue jeudi 5 décembre à l'appel de l'intersyndicale de l'université de Strasbourg (FSU, Solidaires, FO, CGT). En parallèle, des personnels se mobilisent aussi lors d'AG de l'éducation (tous niveaux) ; un groupe a été mandaté pour créer une "caisse de grève" en ligne, selon SUD-Éducation Alsace.

Toulouse : Sciences Po occupé

Une AG d'étudiants a décidé de poursuivre l'occupation des locaux de **Sciences Po Toulouse** ce 10 décembre. Les cours sont annulés jusqu'à vendredi 13. Les services administratifs restent ouverts ainsi que certaines activités de formation non liées au diplôme de Sciences Po Toulouse, précise Olivier Brossard, directeur de l'IEP, dans un mail adressé à la communauté universitaire. Compte tenu de l'ampleur des plannings concernés, du calendrier serré de fin de semestre et de l'exiguïté des locaux, il n'est pas possible d'envisager de reprogrammation des enseignements de formation initiale, poursuit-il. Les enseignants doivent prévoir des modalités alternatives d'évaluation.

À **Toulouse-II Jean-Jaurès**, après des perturbations et la fermeture du campus du Mirail les 5 et 6 décembre, une rencontre entre les étudiants mobilisés et la présidence a abouti à sa réouverture lundi 9 décembre.

La Ferc-Sup-CGT répond à la ministre

Dans une lettre, la Ferc-Sup-CGT répond au courrier adressé la semaine passée par Frédérique Vidal sur les retraites ([lire sur AEF info](#)), soulignant "l'indécence" de proposer une pension minimale

de 1 000 euros par mois pour les carrières complètes, "inférieure au Smic et située sous le seuil de pauvreté qui s'établit à 60 % du salaire médian". La Ferc-Sup-CGT ajoute que la ministre fait dans son courrier "un aveu redoutable", reconnaissant que les niveaux de prime des enseignants-chercheurs et chercheurs sont moins importants comparé à d'autres fonctionnaires équivalents. Enfin le syndicat revient sur plusieurs revendications portées également par "FO, FSU, SNPTES, SUD ESR, Unef et SUD étudiants" :

- le maintien du code des pensions civiles et militaires,
- le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les six derniers mois d'activité,
- la suppression des décotes et des surcotes,
- une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au Smic,
- la revalorisation des rémunérations des agents de la fonction publique,
- la réindexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités,
- la prise en compte des années travaillées à l'étranger,
- et la prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation.